

Dispositif fiscal – FIP et FCPI

La fin d'année approche et vous êtes probablement à la recherche de solutions pour réduire vos impôts sur 2011.

Cette année, notre choix s'est porté sur les dispositifs FIP* et FCPI**. Parmi les offres toujours plus nombreuses disponibles sur ce segment, nous avons retenu celle d'INOCAP, spécialiste du financement des PME, reconnue pour la rigueur de son processus de gestion et Lauréate du Prix Tremplin Multirating 2010 catégorie Private Equity.

Une souscription à ce type d'OPCVM vous permet **de réduire jusqu'à 5280 € d'impôts** (22% de réduction) pour un couple marié via un investissement maximal de 24 000€, et **d'être exonéré totalement de l'impôt sur les plus-values** (hors CSG et CRDS).

INOCAP - FCPI - 11.5	Un FCPI mixte dans la lignée des millésimes précédents, affranchi de toute contrainte sectorielle
<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion : Cotée / non cotée • Tous secteurs d'activité • Une durée médiane : 7 ans 	Des investissements équilibrés au sein de PME innovantes cotées et non cotées sont source de complémentarité des profils de maturité. Nous privilégions les PME qui développent une innovation de rupture, basée sur une forte propriété intellectuelle permettant de gagner des parts de marché significatives, en France comme à l'international, tout en préservant les marges.
MADE IN FRANCE 2011	Un FIP traditionnel engagé sur les valeurs de l'emploi en France et du rayonnement de la France à l'étranger
<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion : Principalement non Cotée • Un secteur principal : L'industrie • Une durée classique : 8 ans 	Les entreprises industrielles représentent 85 % des efforts de recherche et développement en France et 80 % des exportations. INOCAP accompagne l'ambition de la reconquête industrielle française

A noter : la réduction d'impôt sur le revenu au titre des FIP est cumulable avec celle des FCPI.

Le schéma de l'investissement :

	Investissement maximum	Réduction d'impôt maximum
Célibataire	FCPI 12 000 €	2 640 € + 2 640 € = 5 280 €
	FIP 12 000 €	
Couple marié	FCPI 24 000 €	5 280 € + 5 280 € = 10 560 €
	FIP 24 000 €	

Ainsi l'investissement en FIP et FCPI permet d'obtenir une réduction de 5 280€ pour un célibataire et 10 560€ pour un couple marié.

Ce dispositif est intéressant car outre la réduction d'impôt, il va permettre une décorrélation par rapport aux autres classes d'actifs cotés comme les obligations, Actions, Alternatifs... de votre patrimoine.

Attention, pour bénéficier de l'avantage fiscal sur l'année 2011, la souscription doit intervenir avant le 31/12/2011.

Votre conseiller Equance se tient à votre disposition pour vous donner plus d'informations, n'hésitez pas à le consulter.

* FIP : Fonds d'Investissement de Proximité

** FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation